

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2023

DOSSIER : R-4213-2022 - Phase 3

RÉGISSEURS : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Me LOUISE ROZON
Me SIMON TURMEL

AUDIENCE DU 6 DÉCEMBRE 2023
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 10

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'Énergir, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION
avocats de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me GAËLLE OBADIA
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me EUGÉNIE VEILLEUX
Me FRANKLIN S. GERTLER
avocats du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
BRUNO DETUNCQ	
INTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX	10
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	27
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	31
RÉINTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX	44
PREUVE DU RTIEÉ	45
JEAN SCHIETTEKATTE	45
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	59

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour tout le monde. Bon matin. Je crois que nous
8 allons avoir une journée assez courte.

9 LE GREFFIER :

10 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) décembre
11 deux mille vingt-trois (2023) en présentiel et par
12 visioconférence. Dossier R-4213-2022, Phase 3 :
13 Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement
14 et de modification des Conditions de service et
15 Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du premier (1er)
16 octobre 2023. Poursuite de l'audience.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bonjour.

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Bonjour. Bon matin. Bonjour, Madame la Présidente,
21 Madame et Monsieur les Régisseurs. Petite question
22 d'intendance ce matin. Simplement pour signaler que
23 l'engagement qui avait été souscrit hier a été
24 déposé sur le SDÉ, engagement numéro 1, le seul qui
25 a été souscrit en fait du côté d'Énergir. C'est la

1 cote B-0390. Ce qui clôt la preuve d'Énergir, sous
2 réserve d'une contre-preuve éventuelle qu'on
3 pourrait vouloir faire.

4 Ensuite, petite question. Hier, Maître
5 Rozon, vous avez posé une question sur la
6 modulation de l'obligation de desservir. Alors, je
7 suis repartie avec des devoirs de mon côté. Puis je
8 relisais les notes sténographiques. Je voulais
9 m'assurer que j'avais bien compris votre question.
10 Alors ce que je comprends, c'est que vous voulez
11 nous entendre sur l'obligation de desservir, à
12 savoir est-ce que la mesure qu'on propose est
13 conforme à l'obligation de desservir,
14 particulièrement pour les clients qui sont en achat
15 direct. Évidemment, l'obligation de desservir de
16 façon générale, mais particulièrement là-dessus, je
17 voulais juste m'assurer que j'avais effectivement
18 bien compris votre question.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, tout à fait. En fait, il y avait aussi l'autre
21 volet que si... On comprend que, selon les
22 arguments que vous avez présentés jusqu'à présent
23 dans le cadre des réponses aux demandes de
24 renseignements, c'est que vous êtes d'avis que la
25 proposition de la mesure que vous proposez est

1 conforme à votre obligation de desservir. Mais si
2 jamais la Régie en arrivait à la conclusion que,
3 pour certains clients, il y aurait une difficulté
4 avec l'application de cette mesure-là, pour quel
5 motif la Régie pourrait apporter une modulation à
6 cette obligation de desservir, comme elle l'a fait
7 dans le passé, notamment pour la cryptomonnaie.

8 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

9 Parfait. Je comprends bien. Merci. Puis dernière
10 chose aussi. Je sais qu'on a parlé un peu du
11 calendrier, du déroulement de la journée
12 d'aujourd'hui hier. Je vous annonce déjà, si c'est
13 possible effectivement d'ajourner après la preuve
14 des intervenants de façon à ce qu'on plaide demain
15 matin, ce serait apprécié. J'avais laissé une porte
16 ouverte sur la possibilité de plaider cet après-
17 midi. Alors, je vous annonce... Bien, en fait, si
18 c'était possible, ce serait apprécié qu'on
19 poursuive avec les argumentations demain. Alors, ça
20 clôt les petits commentaires que j'avais ce matin.
21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Je vous remercie. Sans problème. Donc, on
24 va écouter la preuve du ROÉÉ et du RTIEÉ, puis on
25 ajournera jusqu'à demain matin, comme on avait

1 prévu. Donc, bonjour, Maître Veilleux.

2

3 PREUVE DU ROÉÉ

4

5 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

6 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Madame et
7 Monsieur les Régisseurs également. On va commencer
8 tout de suite avec la preuve. Si, Monsieur le
9 Greffier, vous pouviez assermenter les témoins s'il
10 vous plaît.

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
13 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

14

15 JEAN-PIERRE FINET, analyste pour le Regroupement
16 des organismes environnementaux en énergie, ayant
17 une place d'affaires au 1250, boulevard
18 Saint-Joseph Est, app. 2, Montréal (Québec);

19

20 BRUNO DETUNCQ, ingénieur, ancien professeur à
21 l'École polytechnique de Montréal, à la retraite
22 maintenant, domicilié au 5330, 15^e avenue, app. 205,
23 Montréal (Québec);

24

25 LESQUELS, après avoir fait une affirmation

1 solennelle, déposent et disent :

2

3 INTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX :

4 Q. **[1]** On va procéder à l'adoption de la preuve
5 maintenant. Donc, on va commencer avec vous,
6 Monsieur Detuncq. Au SDÉ, on a déposé une note
7 biographique à votre égard. Est-ce que vous avez
8 rédigé ce document?

9 M. BRUNO DETUNCQ :

10 R. Oui, c'est moi.

11 Q. **[2]** Est-ce que vous avez des modifications à
12 apporter?

13 R. Aucune.

14 Q. **[3]** Parfait. Est-ce que vous adoptez ce document
15 comme faisant partie de votre témoignage?

16 R. Oui.

17 Q. **[4]** Merci. Et pour monsieur Finet. On avait déjà
18 déposé une déclaration sous serment qui est sous la
19 cote... Je n'ai pas la cote avec moi, mais elle est
20 sur le SDÉ. Puis on a déposé ce matin une
21 présentation PowerPoint sous la cote C-ROÉÉ-0058.
22 Donc, Monsieur Finet, est-ce que vous avez pris
23 connaissance de la demande de renseignements de la
24 preuve écrite qui est sur le... Pardon. Est-ce que
25 vous avez pris connaissance de la présentation

1 PowerPoint de ce matin?

2 M. JEAN-PIERRE FINET :

3 R. Oui.

4 Q. **[5]** Est-ce que vous avez des modifications à
5 apporter?

6 R. Non.

7 Q. **[6]** Est-ce que vous adoptez ce document comme
8 faisant partie de votre témoignage?

9 R. Oui.

10 Q. **[7]** Merci beaucoup. Et la parole est à vous,
11 Monsieur Finet.

12 R. Merci beaucoup.

13 Q. **[8]** Et si c'était possible d'afficher la pièce
14 aussi B... C-ROÉE-0058. Merci.

15 R. Merci beaucoup. Bonjour, Mesdames, Messieurs,
16 Madame la Présidente, Madame la Régisseuse,
17 Monsieur le Régisseur. Écoutez, on va faire ça
18 vite, ça va bien aller. C'est relativement concis.
19 Alors on va commencer par un peu parler du contexte
20 dans lequel se trouve cette proposition. Le fait
21 que les marchés visés ne favorisent pas, selon
22 nous, la réduction d'émissions de GES. Le cadre
23 réglementaire qui ne permet pas à Énergir de
24 choisir de l'allocation du GSR, la position
25 concurrentielle de la proposition d'Énergir avec...

1 diantre! Excusez. Je vais fermer, désolé. Et donc,
2 c'est ça, les impacts potentiels de la proposition
3 sur les parts de marché d'Énergir. Prochaine diapo
4 s'il vous plaît.

5 Donc, Énergir désire obliger la
6 consommation de GNR ou de GSR pour les nouveaux
7 raccordements ou ce qu'on peut dire aussi, à
8 l'inverse, donc interdire la consommation de gaz
9 fossile pour les nouveaux raccordements. Les deux
10 sont équivalents, à notre avis. Pourtant, ces
11 temps-ci depuis... depuis quelque temps il y a
12 plusieurs municipalités qui adoptent des
13 réglementations pour interdire le GSR exactement
14 dans la nouvelle construction. Parce que ces
15 municipalités-là savent très bien qu'il y a
16 seulement que deux pour cent (2 %) de GSR dans le
17 réseau et donc justement ils comprennent que c'est
18 pas... que ce sont des usages électrifiables et
19 qu'il est possible d'électrifier la nouvelle
20 construction en minimisant l'impact sur le réseau
21 d'Hydro-Québec.

22 Donc, c'est ça, Montréal plus
23 particulièrement vise l'ensemble des nouveaux
24 bâtiments de six cents mètres carrés (600 m²) et
25 moins, de trois étages et moins, qu'ils soient dans

1 le secteur résidentiel, commercial et
2 institutionnel. Exactement les marchés visés par
3 Énergir. Il y a en plus les villes de Candiac,
4 Prévost, Saint-Hilaire, qui visent le résidentiel,
5 qui ont adopté des réglementations similaires en
6 visant le marché résidentiel. Il y en a d'autres à
7 venir, dont Laval et plusieurs autres, avec qui la
8 coalition « Sortons le gaz » collabore justement
9 pour les aider à adopter des résolutions et des
10 règlements qui vont dans ce sens-là.

11 J'ai... on a mis aussi sur le... le SDÉ une
12 communication de Vivre en ville, qui encourage
13 l'ensemble des municipalités à supporter Prévost
14 dans le cadre de la poursuite d'Énergir contre la
15 Ville de Prévost, qui veut bannir le gaz dans la
16 nouvelle construction, entre autres. Et donc, c'est
17 ça, je peux vous dire qu'il y a... plutôt que
18 d'avoir... de faire peur à Prévost ça a eu l'effet
19 inverse dans le marché. La plupart des
20 municipalités veulent réduire les gaz à effet de
21 serre et ne veulent pas qu'on leur dicte la façon
22 dont... dont on va le faire. C'est leur prérogative
23 à eux, de réglementer sur leur territoire.
24 Prochaine diapo s'il vous plaît.

25 Suite au dépôt du rapport du comité

1 exécutif de la Ville de Montréal, qui suivait les
2 recommandations de la Commission sur l'eau et
3 l'environnement, qui recommandait justement de
4 bannir le gaz dans les nouvelles constructions, ça
5 c'était le vingt-cinq (25) octobre que la Ville de
6 Montréal a... le comité exécutif a déposé son
7 rapport. Le lendemain, il y a eu une motion qui a
8 été déposée à l'Assemblée nationale et qui a été
9 adoptée à l'unanimité par l'ensemble des membres de
10 l'Assemblée nationale. Et je pense que ça vaut la
11 peine de le lire. La motion est à l'effet que :

12 Que l'Assemblée nationale constate
13 les efforts dans la transition
14 énergétique des villes de Montréal et
15 Prévost qui ont interdit
16 l'installation de nouveaux systèmes au
17 gaz naturel dans les petits bâtiments
18 dans les nouvelles résidences.

19 Qu'elle demande au gouvernement de
20 présenter une réglementation visant à
21 la fois à réduire les émissions de GES
22 et la consommation électrique des
23 bâtiments pour l'ensemble du Québec en
24 s'assurant d'évaluer les impacts d'une
25 telle mesure sur la puissance

1 électrique.

2 Donc, on n'est plus, là, maintenant dans le cadre
3 du... simplement dans le cadre du PEV et de 4169,
4 l'entente biénergie. Là, on sait maintenant qu'il y
5 a d'autres technologies qui permettent
6 d'électrifier complètement le chauffage sans avoir
7 un impact sur la pointe ou en déplaçant la pointe
8 dans le temps. Prochaine diapo s'il vous plaît.

9 Donc, les marchés visés par Énergir c'est
10 le marché résidentiel, commercial et institutionnel
11 où la plupart des usages de ces marchés-là peuvent
12 être électrifiés.

13 Énergir exclut le marché industriel en
14 général parce qu'il y a des solutions énergétiques
15 plus sobres en carbone qui sont souvent plus
16 limitées. Bien, pour nous, le même argument sert à
17 dire : Bien, justement c'est l'endroit où le gaz
18 naturel renouvelable est pratiquement une des
19 uniques solutions et on ne veut pas l'appliquer à
20 ce marché-là.

21 Donc, nous, on vous a dit souvent, même
22 dans 4008 aussi, qu'on est favorable à
23 l'utilisation du GSR pour la clientèle industrielle
24 dans le cadre des procédés qui sont difficilement
25 électrifiables.

1 Donc, cette proposition-là, tant qu'à nous,
2 va à l'encontre du bon sens pour réduire les gaz à
3 effet de serre et, d'après moi, d'ailleurs beaucoup
4 d'avantages pour pérenniser le réseau d'Énergir
5 qui, ils l'ont dit dans leur preuve, c'est un
6 objectif, mais ces objectifs-là sont difficilement
7 conciliables, tant qu'à nous, de pérenniser le
8 réseau d'Énergir et de réduire les gaz à effet de
9 serre en même temps. À un moment donné, on ne peut
10 pas faire les deux, là.

11 Donc, les nouveaux raccordements, si vous
12 avez vu en réponse à nos demandes de renseignement.
13 Quand on demandait : Quelle est la proportion des
14 nouvelles constructions versus les conversions?
15 Bon, on a déjà donné des statistiques, mais qui
16 mélangeaient le résidentiel avec le commercial,
17 institutionnel.

18 Vous savez que le gouvernement a adopté le
19 Règlement sur les appareils de chauffage au mazout
20 et que dorénavant, ce n'est plus possible de
21 convertir des systèmes au mazout vers
22 l'électricité, comme c'était le cas dans le cadre
23 du CASEP.

24 Donc, tout ça pour vous dire que
25 dorénavant, la proportion de nouvelles

1 constructions dans les nouveaux raccordements
2 résidentiels, c'est cent pour cent (100 %). Ça
3 devrait être, en tout cas, pas loin de cent pour
4 cent (100 %). Je ne vois pas quelle autre exception
5 serait possible.

6 Donc, tout ça pour vous dire qu'un nouveau
7 raccordement, c'est peut-être un peu « misleading »
8 comme on dit en anglais, dans le sens que c'est
9 surtout de la nouvelle construction que ça vise ce
10 règlement-là de par, justement, le marché qui reste
11 à viser. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

12 En ce qui a trait au cadre réglementaire,
13 nous, on fait valoir que la Régie ne devrait pas
14 permettre à Énergir à travers les Conditions de
15 service et Tarif de décider quel client devra
16 consommer obligatoirement du GSR et en assumer les
17 coûts, ou encore interdire la consommation de gaz
18 fossile.

19 En refusant de distribuer du gaz fossile,
20 Énergir ne peut s'acquitter de son obligation de
21 distribuer. Et à notre avis, l'interchangeabilité
22 du gaz fossile et du GSR n'est pas une
23 caractéristique pertinente ni déterminante aux fins
24 de l'analyse relative à l'obligation de desservir.
25 Maître Veilleux vous en parlera davantage dans sa

1 plaidoirie.

2 Donc, c'est un peu ce que monsieur Detuncq
3 vas vous dire après. Le GSR dont
4 l'approvisionnement est limité doit demeurer
5 disponible pour des usages spécifiques afin de
6 maximiser le potentiel de décarbonation lié à sa
7 faible intensité carbone. Prochaine diapo, s'il
8 vous plaît.

9 Le gouvernement a adopté le règlement
10 concernant la quantité de gaz naturel renouvelable
11 devant être livrée par un distributeur. Le premier
12 règlement, la première version a été en deux mille
13 dix-neuf (2019). On parlait d'un (1 %), deux (2 %)
14 et cinq pour cent (5 %) d'ici deux mille vingt-cinq
15 (2025).

16 Le Règlement a été modifié l'année passée
17 pour inclure la notion de GSR plutôt que du GSR et
18 d'établir un dix pour cent (10 %) en deux mille
19 trente (2030). Cependant, le gouvernement avait
20 prévu originalement, puis ça n'a pas été modifié
21 dans le deuxième règlement, la deuxième version,
22 avait prévu deux possibilités de récupération de
23 coûts associés au GNR.

24 Donc, il avait fait faire une analyse
25 d'impact réglementaire pour justement dire : « Bien

1 regarde, de deux choses l'une, soit l'achat de la
2 molécule va être faite sur une base volontaire ou
3 on va intégrer les coûts dans la base tarifaire à
4 l'ensemble de la clientèle. » Il n'était jamais
5 question d'obliger de consommer du GNR. Et tant
6 qu'à moi, ça prendrait une autre analyse d'impact
7 réglementaire si on voulait aller dans ce sens-là.

8 Donc, la présente proposition d'Énergir
9 aurait pour effet de créer une troisième
10 possibilité de récupération des coûts associés au
11 GNR qui n'avait pas été prévue à l'analyse d'impact
12 réglementaire ni au dossier R-4008-2017 portant sur
13 sa stratégie de commercialisation du GSR. Prochaine
14 diapo, s'il vous plaît.

15 Donc, tantôt on parlait de position
16 concurrentielle. On vous disait que c'était
17 davantage de la nouvelle construction que des
18 nouveaux raccordements en général, en tout le moins
19 ce qui concerne la clientèle résidentielle.

20 Puis la raison, c'était qu'Énergir vous
21 présente des tableaux qui évoquent la position
22 concurrentielle de leur proposition, mais sur une
23 maison existante, et donc qui n'est pas
24 nécessairement représentative donc justement des
25 nouvelles constructions.

1 Nous, on a fait faire une étude qu'on a
2 déposée aussi au dossier, par Écohabitation, parce
3 qu'on a voulu comparer, qu'est-ce qui est le plus
4 rentable, qu'est-ce qui est le plus avantageux pour
5 le client et pour la planète entre la biénergie au
6 gaz et le chauffage par accumulation de chaleur
7 avec chacun la même thermopompe?

8 Et là, on a découvert que dans le nouveau
9 bâtiment, en plus avec du GSR... bien, sans GSR,
10 c'est dix-sept pour cent (17 %) moins cher pour un
11 client de chauffer avec l'accumulateur et la
12 thermopompe au tarif Flex D qu'avec la biénergie au
13 tarif DT. Et c'est dix-huit pour cent (18 %) moins
14 cher si on calcule... si on met du GNR plutôt que
15 du gaz fossile en pointe dans le cadre de la
16 biénergie.

17 Prochaine diapo. Donc, en termes d'impacts
18 potentiels de la proposition d'Énergir, bien dans
19 la mesure où les municipalités en veulent pas de
20 GNR dans la nouvelle construction, puis que c'est
21 c'est juste la nouvelle construction qui est visée
22 finalement par le fait qu'il n'y a plus de
23 conversion possible dans le résidentiel, donc, bien
24 c'est ça, quant à nous, ça fait en sorte que ça
25 réduirait considérablement la portée de la

1 proposition d'Énergir, surtout considérant aussi
2 que la ville de Montréal vise en plus les bâtiments
3 du secteur commercial et institutionnel.

4 Prochaine et dernière diapo, s'il vous
5 plaît. Donc, en termes de conclusion et
6 recommandations, la première recommandation, c'est
7 de refuser la proposition d'Énergir considérant que
8 la réglementation en cours de la ville de Montréal
9 et la réelle possibilité d'une réglementation à
10 l'échelle provinciale viendraient réduire largement
11 les effets de cette proposition relativement à une
12 majorité du marché visé. De plus, la Régie ne peut
13 permettre à Énergir de refuser de manière
14 inéquitable de distribuer du gaz fossile, qui est
15 un service d'utilité publique.

16 Notre deuxième recommandation, c'est de
17 refuser la proposition d'Énergir telle que
18 présentée considérant qu'elle favoriserait une
19 allocation de GSR non efficiente et non optimale au
20 plan de la décarbonation. C'est tout. Alors, merci.

21 Q. [9] Merci. On va vous écouter, Monsieur Detuncq.

22 M. BRUNO DETUNCQ :

23 R. Merci beaucoup de m'accueillir, Mesdames,
24 Messieurs. Je suis tout à fait néophyte dans cette
25 enceinte, alors je m'excuse si des fois je suis

1 peut-être un petit peu hors d'ordre.

2 Peut-être présenter rapidement pourquoi je
3 suis ici. Je représente le Regroupement vigilance
4 hydrocarbures Québec, qui est un des groupes
5 faisant partie activement du ROÉÉ depuis très
6 longtemps.

7 Le Regroupement a été fondé vers deux mille
8 dix (2010) à partir de comités de citoyens dans la
9 Vallée-du-Saint-Laurent qui se sont mis à lutter
10 contre les compagnies gazières qui voulaient faire
11 de la fracturation hydraulique.

12 Cette lutte a permis d'obtenir un BAPE à ce
13 moment-là en deux mille onze (2011), BAPE qui a
14 fini par aboutir avec un moratoire sur la
15 fracturation hydraulique, et bien longtemps après,
16 il y a quelques mois, une loi interdisant cette
17 fracturation hydraulique.

18 Tous les comités de citoyens actuellement -
19 il y en a encore quarante (40) à peu près à la
20 grandeur de la province - continuent à être actifs.
21 On est tous des bénévoles, personne de payé, on est
22 des citoyens impliqués.

23 Dans la formulation de notre charte, de
24 notre structure, un élément important, c'est
25 vraiment de lutter pour décarboner l'ensemble du

1 territoire, pour permettre de répondre aux demandes
2 exigées par le climat actuel et par les constats
3 scientifiques qui en découlent. Alors, on est
4 vraiment en lien avec l'urgence climatique. Qu'est-
5 ce qui nous anime, c'est cette urgence-là.

6 Notre présence au ROÉÉ date depuis quand
7 même plusieurs années et ce qu'on voulait
8 présenter ici, c'était notre appui total à la
9 position du ROÉÉ dans lequel on a été partie
10 prenante, et donc l'opposition claire de
11 l'utilisation du GNR dans les bâtiments dans le
12 but vraiment d'aller vers une décarbonation qui
13 est une exigence climatique.

14 Notre point de vue c'est que la dilution
15 du GNR ne peut que nuire à l'utilisation plus
16 rationnelle de cette ressource qui est relativement
17 quand même peu abondante et pas facile
18 nécessairement à obtenir. Les groupes membres bien
19 ont un ancrage local très fort. On lutte
20 actuellement sur de nombreux points. On a démarré
21 une campagne de promotion de d'autres sources de
22 chauffage de bâtiments et cette campagne-là prend
23 lentement son expansion à partir de janvier à
24 travers toute la province. On est en lien
25 naturellement avec plusieurs autres groupes, mais

1 tout ça fait en sorte qu'on converge vers un
2 élément qui est vraiment de mettre en lien, de
3 mettre en forme une façon d'utiliser l'énergie au
4 Québec qui soit optimale par rapport à cette
5 exigence-là.

6 Le groupe travaille actuellement sur le
7 terrain, et puis la décarbonation est vraiment
8 l'objectif principal.

9 Le fait d'avoir du GNR dans le gaz naturel
10 nous semble une option qui n'est pas efficace de
11 façon scientifique. Pourquoi, parce qu'on va faire
12 une dilution, dilution qui, actuellement, est de
13 l'ordre d'un ou deux pour cent par rapport à
14 l'ensemble du volume de gaz naturel.

15 Il faut voir aussi d'où vient le gaz
16 naturel renouvelable. C'est un gaz qui provient de
17 trois sources : soit urbaine, les déchets urbains;
18 soit à partir des déchets agricoles; ou la
19 foresterie, toute la biomasse forestière.

20 Actuellement il y a un rapport qui a été
21 fait en deux mille vingt et un (2021) par WSP, un
22 rapport que j'ai lu et commenté amplement.
23 Intéressant, mais qui surévalue énormément les
24 capacités de production de GNR à partir de la
25 foresterie.

1 Et ça, ce rapport-là, actuellement il est
2 contesté par d'autres travaux scientifiques qui ont
3 été faits surtout en Scandinavie, qui ont des
4 relations assez semblables au niveau climatique et
5 au niveau des sols. C'est des sols qui sont boréal
6 et qui ont des limitations dans la capacité de
7 produire un gaz naturel qui pourrait être utilisé
8 comme gaz GNR.

9 Dernier élément : une utilisation qui nous
10 semble optimale, c'est celle visant les
11 utilisations qu'on appelle « sans regret ». C'est
12 des utilisations principalement liées aux
13 industries, industries qui ont, eux, des
14 limitations au niveau de la capacité d'électrifier.

15 Il y a eu un rapport qui a été fait par les
16 hautes études commerciales à Montréal, en deux
17 mille vingt et un (2021) - ou deux mille vingt-deux
18 (2022)... deux mille vingt et un (2021), je pense -
19 et qui traite de l'ensemble de l'industrie
20 québécoise et qui se pose la question : quelle est
21 la proportion qui peut être électrifiée.

22 Les résultats sont à peu près vingt et un
23 pour cent (21 %) non électrifiable, pour des
24 raisons tout simplement... simples : le carbone
25 étant un élément constitué de leurs procédés

1 industriels. Donc, à ce moment-là, on ne peut pas
2 passer à une électrification facile. C'est le
3 rapport Michaud, qui a été fait par les HEC.

4 Un exemple de ça, tout récent : il y a un
5 BAPE actuellement qui se déroule en rapport avec le
6 site d'enfouissement de Sainte-Sophie, il y a un
7 litige actuellement à ce niveau-là.

8 Il y a Papiers Rolland qui se trouve à
9 treize kilomètres (13 km) du centre d'enfouissement
10 et qui utilise actuellement le biogaz sortant de ce
11 site d'enfouissement pour leurs procédés. Et ce
12 biogaz-là risque de leur être retiré parce
13 qu'Énergir a l'intention de l'utiliser pour plutôt
14 en faire du GNR dans la tuyauterie.

15 Donc, la probabilité que cette industrie-là
16 perde son accréditation verte de par ce changement-
17 là est quand même quelque chose d'un petit peu
18 particulier et il nous semble que c'est un exemple
19 d'utilisation qui devrait plutôt se perpétuer.

20 Alors j'arrêterai ici ma présentation,
21 merci beaucoup de votre écoute.

22 Q. [10] Merci beaucoup, Monsieur Detuncq. Les témoins
23 vont être prêts à répondre aux questions, Madame la
24 Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie. Donc, le témoin répondra aux
3 questions... Maître Fauteux-Filion, de l'AHQ-ARQ,
4 êtes-vous avec nous? Avez-vous des questions?

5 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

6 Bonjour.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour.

9 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

10 Nous n'aurons pas de questions pour les témoins.

11 Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Obadia, de la FCEI?

14 Me GAËLLE OBADIA :

15 Bonjour. Pas de questions non plus, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. Maître Paquet?

18 Me GENEVIÈVE PAQUET :

19 Bonjour, Madame la Présidente. Non, je n'aurai pas
20 de questions, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Maître Neuman?

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[11]** Bonjour, Madame la Présidente, Madame et

25 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour le

1 RTIÉÉ. J'aurais une petite question à monsieur
2 Finet, en fait simplement pour mieux comprendre.

3 Je suis un petit peu surpris du fait que le
4 ROÉÉ défend le droit des consommateurs d'acquérir
5 du gaz fossile s'ils le souhaitent. Est-ce qu'on
6 pourrait peut-être élaborer un petit peu là-dessus
7 pour que je puisse mieux comprendre en quoi ce
8 serait quelque chose que... qu'un organisme comme
9 le ROÉÉ est appelé à défendre?

10 M. JEAN-PIERRE FINET :

11 R. Ce qu'on dit, c'est que de par la Loi, de par la
12 réglementation en place, il y a une obligation de
13 desservir. Et ça n'appartient pas à Énergir de
14 dicter à qui il peut desservir quel type de
15 ressource. Et nous on dit plutôt que c'est aux
16 municipalités qu'appartient ce droit-là d'interdire
17 une source d'énergie ou une autre.

18 Q. **[12]** O.K. Bien écoutez, non, ça répond à ma
19 question. Bien en fait ça n'y répond pas de la
20 manière que je... que je l'anticipais, mais je...
21 je prends acte de votre réponse. Merci bien. Ça
22 complète mes questions.

23 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

24 Si je peux rajouter, Maître Neuman, je vais en
25 traiter dans la plaidoirie, mais il y a aussi toute

1 la question d'intégrité, là, du régime de
2 régulation public, qui va être traitée en
3 plaidoirie et qui, je pense, va peut-être
4 contribuer à répondre à votre question.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Lemay Lachance?

9 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

10 Oui, merci. Écoutez, je... j'ai entendu des... des
11 éléments nouveaux de la part du ROEÉ sur, bon, la
12 production du GSR au Québec. On a parlé d'un projet
13 en particulier à Sainte-Sophie. J'ai pas
14 l'intention de ramener des témoins d'Énergir sur le
15 banc puis de faire une contre-preuve. Mais bon, je
16 laisse quand même... je voulais quand même formuler
17 le commentaire ce matin. Je vous invite quand même
18 à considérer dans l'appréciation de la preuve du
19 ROEÉ, là, la valeur probante de ce témoignage-là
20 puis, bon, le fait qu'on administre ici une
21 nouvelle preuve, là, t'sais, c'est-à-dire que ça...
22 on va plus loin que... que ce qui faisait
23 initialement partie, là, quand même du... du
24 mémoire du ROEÉ, mais je... je pense quand même
25 qu'on... qu'on va le laisser aller ici, là. Je

1 voulais quand même faire le commentaire auprès de
2 vous ce matin.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

6 Si je peux répondre à ça, Madame la Présidente, je
7 pense qu'en fait c'est pas vraiment une question
8 de... d'argumenter par rapport au projet de Sainte-
9 Sophie ou des... des sujets particuliers qui ont
10 été soulevés par monsieur Detuncq, mais c'est
11 plutôt de... de comprendre, par l'entremise de ce
12 témoignage-là, quelle est la... le derrière de la
13 position du ROÉÉ, pourquoi est-ce qu'on veut
14 réserver les... le GSR, qui est une ressource
15 limitée, c'est surtout ça qu'on voulait faire
16 valoir, pour les projets industriels plutôt que le
17 résidentiel. Donc, c'est vraiment le... l'essence
18 du témoignage et le positionnement du ROÉÉ qu'il
19 est important de... de souligner derrière ce
20 témoignage.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Maître Cardinal, avez-vous des questions?

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Non, je n'aurai pas de questions, merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Turmel?

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Oui, bien sûr, j'aurais une ou deux questions.

6 Q. **[13]** Monsieur... c'est bizarre, je cherche votre
7 nom alors que je vous vois à chaque audience...
8 Finet. Finet, pardon. Oui, excusez, j'ai... j'ai eu
9 un blanc de mémoire de matin. Vous avez dit en
10 quelque part dans... au début de votre
11 présentation, vous avez dit : « Vous savez, on
12 n'est plus dans le cadre du PEV. » Je crois que
13 c'est Plan d'énergie... Plan d'énergie verte,
14 l'électrification verte, quelque chose du genre, le
15 PEV. Il y a d'autres technologies plus vertes
16 maintenant qui peuvent...

17 R. Oui.

18 Q. **[14]** ... faire la job, c'est ça? Vous avez dit ça.

19 R. Oui. Tout à fait. Bien laissez-moi préciser un peu
20 ma pensée là-dessus, c'est-à-dire que le PEV est
21 encore en application, là, je suis parfaitement
22 d'accord avec vous. C'est-à-dire ce que je voulais
23 dire c'est que le PEV s'appuyait pour justifier
24 l'entente biénergie entre Hydro-Québec et Énergir,
25 s'appuyait sur la nécessité d'utiliser le gaz en

1 pointe. Et c'est donc l'étude à laquelle référerait
2 monsieur Detuncq plutôt, l'étude du HEC de monsieur
3 Paradis-Michaud.

4 Et donc, on disait que c'était pas possible
5 finalemeⁿt de faire la conversion des clients
6 d'Énergir vers l'électricité complètement parce que
7 ça allait... on aurait eu besoin de quatorze (14)
8 Baie-James, etc. Et donc, on avait complètement
9 éliminé la possibilité de faire de l'accumulation
10 de chaleur. Et, nous, ce qu'on dit c'est que si on
11 faisait une conversion de la clientèle d'Énergir
12 vers le tout-électrique avec des pompes à chaleur,
13 on ferait non seulement des économies d'énergie,
14 mais on déplacerait aussi les besoins de puissance
15 dans le temps et on n'aurait pas l'impact néfaste
16 que redoutait l'étude du HEC à l'époque.

17 Donc, ce que je dis c'est que, oui, le PEV
18 s'applique encore, sauf que les prémisses sur
19 lesquelles il s'appuyait pour, technologiquement,
20 pour justifier la biénergie ne sont plus aussi
21 valides aujourd'hui depuis que, justement, on a le
22 chauffage électrique central par accumulation de
23 chaleur et qu'Hydro-Québec subventionne ces
24 équipements-là à hauteur de vingt-deux mille
25 dollars (22 000 \$). Et entre autres, dans la

1 nouvelle construction, maintenant, là, il y a un
2 programme LogisVert qui a été presque lancé depuis
3 six mois, huit mois, là, puis qui tarde un peu à
4 être lancé, mais qui vise spécifiquement la
5 nouvelle construction.

6 Q. **[15]** Je comprends très bien ce que vous dites, je
7 ne le remets pas en question. C'est tout
8 simplement, comme vous l'avez mentionné, le PEV
9 s'applique encore?

10 R. Tout à fait, tout à fait.

11 Q. **[16]** Oui. Et la Régie vit dans une société de
12 droit, c'est-à-dire que l'article 6 dit que la
13 Régie, dans l'exercice de ses fonctions, doit tenir
14 compte des politiques énergétiques du Gouvernement
15 du Québec. Alors, est-ce que la Régie pourrait
16 dire : « Écoutez, selon nous, le PEV n'est plus
17 approprié »?

18 R. Non, pas du tout.

19 Q. **[17]** Non?

20 R. Ce que je vous dis, c'est que dans l'avis de motion
21 qui a été adopté à l'unanimité, le vingt-six (26)
22 octobre, à l'Assemblée nationale, on y dit, on
23 souligne le leadership de Prévost puis de Montréal
24 et on demande au gouvernement de considérer
25 l'application de ces règlements-là à la grandeur de

1 la province. Mais on demande aussi, dans cet avis
2 de motion-là, de considérer l'impact d'une telle
3 mesure sur la pointe électrique d'Hydro-Québec.

4 Tout ce que je dis, c'est que depuis la
5 publication du PEV, il y a maintenant une
6 technologie qui permet de gérer cette pointe-là et
7 donc de convertir entièrement à l'électricité sans
8 avoir l'effet néfaste qui avait été considéré à
9 l'époque du PEV. Donc, c'est plus en lien avec
10 l'avis de motion et l'étude à venir qu'avec le PEV
11 en tant que tel.

12 Q. **[18]** Et le deuxième point, c'est par rapport à la
13 question qui a été soulevée par maître Neuman. J'en
14 avais une similaire, mais je vais essayer
15 d'amalgamer le tout. Vous dites que : « Légalement,
16 en vertu de la loi, Énergir a l'obligation de
17 desservir », c'est bien ça?

18 R. Oui, c'est une loi.

19 Q. **[19]** Et vous dites en même temps que : « Les
20 municipalités peuvent par règlement... » J'essaie
21 de faire un lien, puis je demanderai probablement à
22 votre avocate de l'expliquer. Il y a un cadre
23 juridique légal, une loi, et il y a un règlement.
24 Lequel est supérieur à l'autre? Lequel l'emporte
25 sur l'autre? C'est ce que je recherche.

1 Vous dites : « Énergir n'a d'autres
2 choix... »

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[20]** « ... que de desservir. »

5 R. Oui. Et d'ailleurs, on a fait développer par le
6 Centre québécois du droit de l'environnement,
7 justement, un avis sur ce cadre juridique-là,
8 quelle latitude bénéficie des municipalités dans la
9 mesure où il existe, justement, une obligation de
10 desservir des distributeurs d'énergie.

11 Donc, les projets de résolution puis les
12 projets de règlement qui ont été développés par le
13 Centre québécois du droit de l'environnement
14 tiennent compte justement de cette obligation de
15 desservir-là et démontrent qu'il est possible pour
16 les municipalités d'agir en fonction de la Loi sur
17 la qualité de l'environnement, entre autres, dans
18 les domaines qui ne sont pas occupés par la
19 réglementation provinciale. Ça, maître...

20 Q. **[21]** Elle va nous expliquer tout ça.

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[22]** Et puis vous avez dit que : « Une
23 réglementation à l'échelle provinciale,
24 actuellement... » C'est que vous voyez actuellement
25 que toutes les municipalités du Québec s'en vont

1 vers une réglementation? Parce que là...

2 R. Oui.

3 Q. **[23]** ... j'en voyais trois ou quatre ou cinq. Et
4 vous voyez un mouvement qui est en train de se
5 dessiner ou c'est un...

6 R. Bien, c'est-à-dire que ce que je n'ai pas parlé non
7 plus, c'est que la semaine dernière ou il y a dix
8 (10) jours, peut-être, un peu moins de dix (10)
9 jours, le gouvernement a déposé un Projet de loi 41
10 qui vise entre autres la cotation énergétique des
11 grands bâtiments, mais qui prévoit aussi une
12 uniformisation de la réglementation au niveau
13 municipal sur les gaz à effet de serre et les
14 combustibles en fonction, entre autres, de la
15 pointe.

16 Bien, tant que le projet de règlement n'est
17 pas déposé, on ne sait pas exactement de quoi il va
18 en ressortir, mais c'est quelque chose qui pourrait
19 venir, justement, éclaircir les pouvoirs municipaux
20 et provinciaux dans les mois à venir.

21 Q. **[24]** Merci. Alors, je n'ai pas d'autres questions,
22 Monsieur Finet. Désolé d'avoir oublié votre nom.

23 R. Pas de soucis.

24 Q. **[25]** Cette semaine, je me sens comme un lundi matin
25 à tous les matins. Alors...

1 R. Il n'y a pas de soucis.

2 Q. **[26]** Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Rozon, avez-vous des questions?

5 Me LOUISE ROZON :

6 Q. **[27]** Bonjour, Monsieur Finet, Louise Rozon pour la
7 formation. En fait, j'aurais juste une question en
8 lien avec ce que mon collègue Simon Turmel a posé
9 comme questions.

10 Le rapport dont vous faites mention qui
11 démontre que les accumulateurs de chaleur sont
12 vraiment très, très efficaces et permettraient de
13 pallier aux difficultés liées à la pointe d'Hydro-
14 Québec. C'est quand même un rapport qui a été
15 déposé il y a un an, ça date de deux mille vingt-
16 deux (2022) à peu près?

17 M. JEAN-PIERRE FINET :

18 R. Oui.

19 Q. **[28]** Est-ce que depuis, vous avez réussi à
20 convaincre le gouvernement de modifier son Plan
21 pour une économie verte, qui selon vous est plus
22 adéquat?

23 R. Non, c'est-à-dire, c'est... Non, on n'a pas fait de
24 pression au gouvernement directement. Bien,
25 c'est-à-dire qu'on l'a fait peut-être dans le cadre

1 de la consultation qu'il y a eu cet été, mais il y
2 avait tellement de questions, là, donc c'était noyé
3 là-dedans. Non, on sait que l'entente entre Hydro
4 puis Énergir doit être renouvelée à partir de
5 vingt-vingt-six (2026) et, bon, on pense que ça
6 pourrait être une date plus propice pour revisiter
7 certains paramètres et, bon, je ne vous répéterai
8 pas d'autres aspects de ça, mais je pense que ça va
9 être plus une date... Je pense que l'intention du
10 PEV n'est pas mauvaise, sauf que technologiquement,
11 le gouvernement n'était pas au courant de cette
12 technologie-là à l'époque et je pense que ça a tout
13 évolué, et donc, ça, ça va évoluer aussi.

14 Nous, on n'est pas contre la biénergie en
15 passant, là, on est parfaitement favorable à la
16 biénergie de façon transitoire. Tout ce qu'on veut
17 éviter, c'est de renouveler des équipements au gaz
18 pour un autre vingt-cinq (25), trente (30) ans.
19 Nous, on pense que l'ensemble de clientèle devrait
20 d'ores et déjà aujourd'hui installer des
21 thermopompes chez l'ensemble de la clientèle
22 d'Énergir, mais quand les équipements au gaz
23 arriveront en fin de vie utile, bien, là on
24 complète la décarbonation justement par un système
25 d'accumulation de chaleur.

- 1 Q. **[29]** D'accord. Dernière question, est-ce que...
2 bon, vous êtes d'avis que selon la réglementation
3 et la législation en vigueur, la mesure proposée
4 par Énergir ne devrait pas être accueillie par la
5 Régie parce qu'elle serait contraire à notre Loi.
6 Si on en arrivait à une conclusion différente, est-
7 ce que vous considérez que c'est préférable que les
8 nouveaux bâtiments consomment du GSR plutôt que du
9 GNT ou vous demeurez quand même... c'est mieux que
10 les nouveaux bâtiments consomment du gaz naturel
11 traditionnel?
- 12 R. Non, qu'est-ce qu'on dit, là, c'est que c'est mieux
13 que ces bâtiments-là consomment de l'électricité
14 plutôt que du GNR, ou du GNT par défaut. GNT, il ne
15 doit plus y en avoir, ça, c'est certain. Mais de
16 mettre du GNR dans le chauffage des bâtiments, ce
17 n'est pas une bonne utilisation. T'sais, on parle
18 la bonne énergie à la bonne place.
- 19 Q. **[30]** On est mieux du GNT?
- 20 R. Non, c'est mieux de mettre juste de l'électricité
21 avec l'accumulation de chaleur. Hydro-Québec...
- 22 Q. **[31]** L'obligation de desservir existe, là, je veux
23 dire...
- 24 R. Bien oui.
- 25 Q. **[32]** ... on ne peut pas interdire... Vous-même,

1 vous êtes d'avis qu'on ne peut pas interdire, là,
2 la consommation de gaz naturel demain matin, là,
3 selon la réglementation en vigueur. J'ai juste de
4 la misère à vous suivre, là. Vous pouvez peut-
5 être...

6 R. La réglementation en vigueur oblige Énergir à
7 desservir... et donc, c'est certain que s'il y a
8 des villes qui disent : bien, moi, GNT, ça fait mon
9 affaire, ça ne me dérange pas, sauf que le
10 problème, c'est que la majorité... bien en tout
11 cas, il y a un mouvement, il y a une tendance des
12 municipalités à dire : bien regarde, non, non,
13 nonobstant l'obligation de desservir d'Énergir,
14 moi, j'en veux pas et je veux avoir que de
15 l'électricité dans mes nouveaux développements.
16 Donc, si vous adoptiez la proposition d'Énergir,
17 bien, t'sais, c'est... t'sais, tant mieux pour
18 Énergir, sauf que dans la vie...

19 Q. **[33]** Pour l'environnement...

20 R. Oui.

21 Q. **[34]** ... est-ce que c'est une bonne chose ou...?

22 R. Non, parce que ça devrait aller dans les usages
23 sans regret, qui sont autrement pas électrifiables.
24 Il y en a tellement peu de GNR puis il coûte
25 tellement cher que faudrait le réserver pour ces

1 applications-là, puis à la limite, faudrait le
2 subventionner pour que les industries puissent
3 justement l'adopter. Et là, en ce moment, on pousse
4 le GNT justement dans les applications qui
5 pourraient tellement bénéficier de GNR.

6 Q. **[35]** D'accord, je n'ai pas d'autres questions,
7 merci.

8 R. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[36]** Bonjour, Monsieur Finet. Écoutez, moi aussi,
11 j'ai un peu de difficulté à saisir, là, bien, la
12 conséquence de ce que vous soumettez comme
13 solution. Donc, si je comprends bien ce qu'Énergir
14 nous a dit hier, c'est qu'afin d'atteindre les
15 objectifs de réduction de GES dans le bâtiment, il
16 est nécessaire de réduire les nouveaux
17 raccordements au GNT. Donc, leur objectif, c'est de
18 réduire... notamment, là, c'est de réduire les
19 nouveaux raccordements au GNT.

20 Donc, on va obliger les nouveaux
21 raccordements de passer au GSR. Si on refuse cette
22 demande-là, donc on comprend que la conséquence,
23 c'est que la croissance des volumes de GNT va se
24 poursuivre. Est-ce que vous sous seriez à l'aise...
25 Bien, c'est ce qu'on nous dit, là, qu'il faut

1 stopper la croissance...

2 R. Bien, ce n'est pas du tout ce qu'on dit.

3 Q. [37] ... des volumes de GNT, donc pour stopper la
4 croissance, bien, il faut obliger les nouveaux
5 accordements à passer au GNR. Donc, si on refuse
6 ça, bien, on comprend que dans l'immédiat, la
7 croissance du GNT va se poursuivre. Est-ce qu'on
8 est à l'aise avec ça?

9 R. Pas du tout. Comme je vous dis, la croissance du
10 GNT ne se poursuivra pas, parce que c'est les
11 municipalités qui décident de ne plus en avoir.
12 Mais c'est... justement, ce n'est pas la
13 prérogative d'Énergir.

14 Les municipalités refusent de faire
15 semblant que les nouveaux bâtiments consomment du
16 GNR, tandis qu'ils savent très bien que quatre-
17 vingt-dix-huit pour cent (98 %) de ce qui rentre
18 dans le tuyau est du gaz fossile. Ils ne veulent
19 pas contribuer à cette mascarade-là, à cette
20 prétention-là, qu'un consomme du GNR puis le voisin
21 consomme du gaz fossile dans le même tuyau.

22 Donc, ils ne sont pas dupes les gens des
23 municipalités, puis ils ne veulent pas encourager
24 cette pratique-là. Ils disent : « Si vous voulez
25 favoriser la consommation de GNR, bien, écoutez,

1 passez-le jusqu'à l'industrie. »

2 Q. **[38]** O.K. Mais là, je comprends que, là, vous
3 intégrez une discussion qui se passe dans un autre
4 forum, puis vous présumez de l'issue de cette
5 discussion-là, vous intégrez ça dans notre...

6 R. Oui...

7 Q. **[39]** Mais si on parlait en économistes, supposons,
8 là, puis on disait « toute autre chose étant égale
9 par ailleurs », là, c'est-à-dire que, bon, le
10 contexte demeure le même, on comprend que si on
11 maintient... si on ne force pas la... les nouveaux
12 bâtiments à aller vers le GSR, bien, la croissance
13 de GNT ça va être la résultante... le maintien
14 d'une certaine croissance dans le GNT, ça va être
15 la résultante, et puis... Comment vous...

16 R. Je vais prendre ça autrement. Vous avez posé une
17 même question que nous à Énergir, par rapport à la
18 disponibilité du GNR, puis la liste d'attente, puis
19 et caetera, puis la priorisation.

20 Nous, dans la mesure où l'industriel
21 s'accaparerait l'entièreté du GSR, bien, on serait
22 très heureux parce qu'on sait que les procédés
23 seraient justement décarbonés.

24 Et qu'il y ait du GNT, à la limite, dans
25 quelques nouvelles constructions, dans la mesure où

1 on décarbone les industries, bien, j'appelle ça un
2 moindre mal. Vous voyez, entre deux maux, on
3 choisit le moindre, puis c'est celui-là qu'on
4 choisit.

5 Q. **[40]** Bien, je vous remercie...

6 R. Merci.

7 Q. **[41]** ... de vos réponses. Merci, Monsieur Detuncq,
8 de votre présentation. Est-ce que vous avez un
9 réinterrogatoire, Maître Veilleux?

10 RÉINTERROGÉS PAR Me EUGÉNIE VEILLEUX :

11 Q. **[42]** Oui, Madame la Présidente, juste une petite
12 question rapide pour monsieur Finet. Par rapport...
13 vous aviez parlé dans votre présentation d'une
14 analyse d'impact, puis qu'il y avait deux façons
15 d'aller récupérer les coûts.

16 R. Oui.

17 Q. **[43]** Dont la première qui est en achat volontaire.
18 Selon vous, est-ce que la proposition d'Énergir,
19 qui dit que, dans le fond, le client pourrait
20 choisir sa source d'énergie, est-ce que c'est de
21 l'achat volontaire?

22 R. Non. Peut-être en Corée du Nord, mais pas ici, là.

23 Q. **[44]** Merci beaucoup. C'est ce qui va conclure la
24 présentation de la preuve.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Donc, je vous remercie beaucoup, vous êtes libérés,
3 je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

4 R. Merci beaucoup.

5 M. BRUNO DETUNCQ :

6 R. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, Maître Neuman, nous passerions à la
9 présentation du RTIEÉ.

10

11 PREUVE DU RTIEÉ

12

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Vice-
15 présidente, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman
16 pour le RTIEÉ. Nous avons comme témoin monsieur
17 Jean Schiettekatte, qui est prêt à être assermenté.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce sixième (6e)
20 jour du mois de décembre, A COMPARU :

21

22 JEAN SCHIETTEKATTE, analyste en énergie, ayant une
23 place d'affaires au 1463, rue Riverdale,
24 Sainte-Adèle (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[45]** Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Vous avez
6 déposé un peu plus tôt ce mois-ci un affidavit, une
7 déclaration solennelle au soutien de votre mémoire,
8 que vous avez corédigé.

9 Il y a une présentation qui a été...
10 d'audience qui a été déposée aujourd'hui sous la
11 cote C-RTIÉÉ-085, si elle peut être affichée par
12 monsieur le greffier. D'accord. Qui est également
13 RTIÉÉ-3, Document 2.

14 Monsieur Schiettekatte, est-ce que vous
15 reconnaissez cette présentation comme ayant été
16 préparé par vous ou sous votre supervision?

17 R. Oui, je le reconnais.

18 Q. **[46]** D'accord, alors je vous remercie bien. Et je
19 vous laisse effectuer cette présentation.

20 R. Bon, merci. Bonjour à tous, les régisseurs et tous
21 les participants.

22 À la page... oui, c'est ça, à la page
23 numéro 2, alors notre recommandation principale du
24 RTIÉÉ. Il est important de bien comprendre que la
25 présente proposition de raccordements cent pour

1 cent (100 %) renouvelables d'Énergir n'a pas pour
2 objet d'accroître le volume de gaz de source
3 renouvelable (GSR) qui serait acquis et/ou
4 distribué par Énergir.

5 Au contraire, la perte anticipée de vingt-
6 cinq pour cent (25 %) de la nouvelle clientèle
7 d'Énergir dans les marchés visés aurait pour léger
8 effet de décroître proportionnellement le volume de
9 GSR qui est requis par règlement. Alors, ici, on
10 cite les références dans votre rapport.

11 La page suivante. Il est important de bien
12 comprendre que la présente proposition de
13 « raccordements 100 % renouvelables » d'Énergir n'a
14 pas pour objet...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Excusez-moi! Je pense que la première page a été
17 doublée. Oui.

18 M. JEAN SCHIETTEKATTE :

19 R. Oui. Je m'excuse. La page numéro 4. Oui.

20 La présente proposition de « raccordements
21 100 % renouvelables »... Ça commençait par la même
22 phrase. Ça m'a mélangé. La présente proposition de
23 « raccordements 100 % renouvelables » d'Énergir a
24 pour unique objet de modifier la socialisation du
25 coût du gaz de source renouvelable (GSR) sans

1 augmentation du volume de GSR livré dans la
2 franchise d'Énergir :

3 Plutôt que d'allouer à la masse de la
4 clientèle la partie du surcoût du GSR non allouée
5 aux acheteurs volontaires, Énergir propose
6 aujourd'hui de créer un nouveau bassin d'acheteurs
7 volontaires de GSR qui seraient tous les clients
8 qui auraient des nouveaux raccordements ou des
9 nouveaux compteurs, sauf certaines exceptions avec
10 lesquelles nous sommes en accord (voir notre
11 recommandation RTIÉÉ-3-1.2).

12 Ce volume de nouvelles ventes de GSR aurait
13 pour effet de réduire de façon correspondante le
14 volume de GSR socialisé auprès de la masse de la
15 clientèle. Il s'agit de vases communicants. La
16 présente proposition d'Énergir constitue simplement
17 une forme de socialisation différente du coût du
18 GSR invendu. En note: Nous ne craignons pas que la
19 présente proposition vienne réduire le GSR
20 disponible à d'éventuels clients volontaires sur
21 une liste d'attente, si Énergir se conforme à son
22 obligation d'acquérir les volumes de GSR prescrits
23 par règlement.

24 La page suivante. L'accroissement du volume
25 des ventes qui seront considérées comme des ventes

1 à des consommateurs de GSR suivant la présente
2 proposition d'Énergir n'aura donc aucun impact de
3 réduction des GES, sauf avec la nuance qui suit.

4 Tout au plus, l'accroissement du volume des
5 ventes qui seront considérées comme des ventes à
6 des consommateurs de GSR suivant la présente
7 proposition d'Énergir réduirait de façon marginale
8 le coût du gaz de réseau auprès de la clientèle non
9 acheteuse de GSR et du fait de la réduction du
10 tarif de verdissement du réseau leur étant
11 applicable pour payer la socialisation du coût du
12 GSR invendu.

13 De façon marginale, cette baisse du coût du
14 gaz de réseau auprès de la clientèle non acheteuse
15 de GSR constituerait un léger désincitatif à ce que
16 cette clientèle se convertisse à la biénergie ou
17 adopte des mesures d'efficacité énergétique.

18 Parallèlement, la perte anticipée de vingt-
19 cinq pour cent (25 %) de la nouvelle clientèle
20 d'Énergir dans les marchés visés, en raison du coût
21 élevé du gaz dans les nouveaux raccordements,
22 aurait pour léger effet, si cette clientèle passe
23 au Tout-à-l'électricité (TAÉ) de :

24 1) décroître la consommation de gaz et donc les GES
25 en période hors pointe; et, deuxièmement,

1 d'accroître les émissions de GES en période de
2 pointe du fait qu'Hydro-Québec devra
3 s'approvisionner en électricité de pointe plus
4 polluante et plus coûteuse principalement dans les
5 marchés hors Québec.

6 La page suivante. Par ailleurs, la présente
7 proposition de raccordements 100 % renouvelables
8 d'Énergir présenterait un avantage de marketing
9 pour le distributeur, permettant à Énergir de mieux
10 communiquer au public ses nouvelles orientations
11 environnementales. Je vous dirais aussi que cet
12 avantage de marketing est très important auprès des
13 municipalités aussi. Je pense que, ça, c'est... Je
14 vais y revenir un petit peu. Mais c'est un des
15 grands aspects qui étaient soulevés dans le dossier
16 de BC Fortis.

17 De plus, en qualifiant fictivement les
18 nouveaux raccordements comme ne livrant que du gaz
19 de source renouvelable, sauf quelques exceptions,
20 Énergir accroît ses chances de voir ces nouveaux
21 raccordements acceptés par le public et par les
22 diverses autorités notamment municipales. Ceci
23 permettrait ainsi à Énergir d'accroître ses ventes
24 totales de gaz dans sa franchise, accroissement des
25 ventes totales qui, au net, sera de source non

1 renouvelable. La note C est importante : c'est
2 exactement le même souci de rendre ses projets
3 d'extension de réseau et de raccordements aux
4 municipalités qui tendent actuellement à interdire
5 ceux-ci sauf lorsque le gaz est de source
6 renouvelable qui a amené Fortis BC à proposer aux
7 régisseurs en Colombie-Britannique, BCUC, de faire
8 une proposition cent pour cent (100 %) ... de
9 raccordement cent pour cent (100 %) renouvelable
10 identique à celle d'Énergir au présent dossier.

11 Alors je vous inviterais à consulter ce
12 document-là, c'est assez intéressant de voir des
13 parallèles. Alors c'est le document de Fortis BC
14 Energy inc. La « Revised Renewable Gas Program
15 Application - Stage 2 Final Submission », qui vient
16 d'être soumise, là, à la fin octobre, le vingt-six
17 (26) octobre vingt vingt-trois (2023), plus
18 particulièrement les paragraphes 59, 65 et 66. La
19 page suivante.

20 Q. [47] Excusez-moi, Madame la Présidente, je
21 m'aperçois que quand on... quand on clique sur
22 l'hyperlien qui... quand on avait des copies de
23 travail ça marchait, on... il suffisait de cliquer.
24 Je ne sais pas si... il faudrait vérifier si... si
25 vous cliquez dessus est-ce que vous arrivez au

1 document ou est-ce qu'il faudrait que je renvoie
2 l'hyperlien? O.K. Non, ça va. C'est parfait.

3 R. Non, ça fonctionne.

4 Q. **[48]** C'est parfait. O.K. Alors on peut... on peut
5 revenir à la présentation, d'accord. O.K.

6 R. En fait, on pourrait montrer la page... je pense
7 que c'est... je ne sais pas si c'est la page 59. On
8 pourrait le faire, ça pourrait être une bonne façon
9 de le voir. Je ne me souviens pas si... C'est très
10 petit pour moi.

11 Q. **[49]** Le paragraphe 59.

12 R. Oui, le paragraphe 59, je m'excuse. Je l'ai vu
13 passer. Alors ici on dit clairement que les... que
14 justement l'enjeu c'est que les... si on fait du
15 GNT, bien ça ne permettra pas de rencontrer les
16 réglementations municipales. Alors c'est ce qui
17 force un petit peu le BC Fortis à demander au
18 régulateur, de dire : bien on aimerait faire des...
19 des entrées cent pour cent (100 %) renouvelables
20 justement pour respecter ce que les municipalités
21 veulent. Alors c'est un petit peu le chat et la
22 souris. Est-ce qu'ici on va accepter que toutes les
23 municipalités prennent position ou pas? Ici, je
24 pense que c'est d'aller de l'avant avec la
25 proposition d'Énergir, qui va leur permettre de

1 faire du marketing puis d'aller voir les... les
2 municipalités et de leur dire : ça va permettre de
3 justement contribuer aux objectifs.

4 On sait qu'au Québec on a, par rapport à...
5 à l'ensemble, là, si on regarde ce qui a été
6 présenté à la COP, où on voit le secteur du
7 bâtiment, qui est quand même relativement plus
8 faible, on pourrait parler de cinquante pour cent
9 (50 %) de moins d'impact que sur le... notre bilan
10 de GES. Le bâtiment est... au Canada et plus
11 particulièrement au Québec, est un... a un gros
12 impact sur le... la quantité de GES qu'on produit.
13 Alors je pense que c'est des mesures, là, qui sont
14 intéressantes, là. J'irais pas voir les... les
15 autres paragraphes, là, mais peut-être le suivant,
16 le 65, si on peut aller à 65.

17 Alors c'est... on voit, là, vraiment que
18 c'est le... c'est le... on veut que ce service-là
19 ce soit vraiment pour toutes les... les nouvelles
20 connexions dans le territoire. Alors on... il y a
21 un parallèle total par rapport à... à cette... à
22 cette demande-là. Puis on le dit ici clairement,
23 que la municipalité ait ou pas un règlement, là,
24 par rapport aux... aux quantités de GHG qu'une
25 nouvelle résidence proposerait. Il faut être très

1 prudent aussi, on voit que le... le ROEÉ dit : la
2 solution c'est tout à l'électricité. Mais tout à
3 l'électricité ça dépend de quoi? Si on est en train
4 d'importer de l'énergie le soir, parce que c'est ce
5 que qu'Hydro-Québec fait, des centrales au charbon
6 aux États-Unis, puis c'est celles-là qu'on utilise
7 dans tout à l'électrique, le bilan n'est pas...
8 n'est pas si clair que ça. Alors il faut être très,
9 très prudent, là, dans notre démarche. Le
10 paragraphe suivant, bien, 66 c'est encore la même
11 restriction. Alors, on peut continuer la
12 présentation.

13 Mais nous devons donc constater que, sous
14 la fiction selon laquelle les nouveaux
15 raccordements seraient renouvelables, l'effet net
16 de la présente proposition d'Énergir serait
17 d'accroître ses ventes de gaz non renouvelable.
18 Alors, la page suivante.

19 C'est pourquoi, selon le RTIÉÉ et en suivi
20 de notre recommandation 3.1.1, nous soumettons que
21 cette proposition de « raccordements cent pour cent
22 (100 %) renouvelables » d'Énergir ne devrait être
23 acceptée que si la clientèle des nouveaux
24 raccordements / nouveaux compteurs, dans les
25 secteurs de consommation biénergisables et sauf les

1 exceptions qui seraient identifiées, soit tenue, de
2 un, contracter un engagement de long terme à
3 chauffer ses bâtiments par biénergie
4 électricité-gaz et de se munir des équipements
5 énergétiquement efficaces alors disponibles sur le
6 marché. Page suivante.

7 C'est en effet dans cette option biénergie
8 et dans les mesures d'efficacité énergétique que se
9 trouvent les véritables avantages environnementaux,
10 effacement de la consommation gazière hors pointe
11 et évitement à Hydro-Québec Distribution de
12 s'approvisionner en électricité hors Québec de
13 source fossile.

14 Les programmes commerciaux PCR et PRRC sont
15 déjà désormais, en pratique, réservés aux clients
16 biénergie ou GSR. Nous avons aussi recommandé en
17 Phase 2 du présent dossier que tous les projets de
18 développement de réseau et l'admissibilité au CASEP
19 soient réservés aux clients qui contractent des
20 engagements à long terme en biénergie dans les
21 secteurs de marché qui la rendent possibles,
22 c'est-à-dire les secteurs de marché raisonnablement
23 électrifiables et se munissent d'équipements
24 énergétiquement efficaces. Alors, ici, on donne les
25 références à ces points-là. La page suivante, c'est

1 la fin de la présentation.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Schiettekatte.

4 Donc, monsieur Schiettekatte est maintenant

5 disponible pour répondre à d'autres questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Monsieur Schiettekatte. Donc, Maître

8 Fauteux-Filion, avez-vous des questions?

9 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

10 Excusez-moi, on ne vous voit pas beaucoup dans la

11 caméra, mais non, on n'aura pas de question pour

12 l'AHQ-ARQ.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. En fait, on ne vous voit pas du tout dans

15 la caméra.

16 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

17 Non, vous ne me voyez pas, hein?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est complètement noir.

20 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

21 Les fenêtres sont en arrière de moi. Je vais

22 essayer...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah, O.K., là, c'est vraiment... O.K., on vous

25 voit mieux, effectivement. Maître Obadia?

1 Me GAËLLE OBADIA :

2 Nous n'aurons pas de question, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. Maître Paquet du GRAME?

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Pas de question, merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Veilleux?

9 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

10 Non..

11 LA PRÉSIDENTE :

12 D'accord. Maître Lemay Lachance?

13 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

14 Merci. Marie Lemay Lachance, Énergir. Peut-être un
15 commentaire qui va un peu dans le même sens que
16 celui que j'ai fait pour le ROÉÉ.

17 Je faisais l'exercice rapidement. Bon, on a
18 eu la présentation du RTIÉÉ ce matin. Je faisais
19 l'exercice de comparer les recommandations qu'il y
20 avait dans le mémoire versus celles qui sont dans
21 la présentation sans avoir fait un exercice
22 complet, et je constate à tout le moins, qu'il y a
23 quand même des recommandations nouvelles.

24 À moins que je me trompe encore une fois
25 parce que, bon, j'ai fait l'exercice très

1 rapidement. Recommandations nouvelles, bon, entre
2 autres sur, je ne sais pas, l'avantage marketing
3 que représente notre initiative de raccordement
4 cent pour cent (100 %) renouvelable. Je fais le
5 commentaire. C'est des éléments nouveaux.

6 Je n'irai peut-être pas jusqu'à dire qu'on
7 est pris par surprise, mais il reste que, bon, je
8 laisse le tout à l'appréciation de la Régie,
9 évidemment, qui pourra statuer sur la pertinence de
10 ces nouvelles recommandations-là. Alors, je n'aurai
11 pas de question pour monsieur Schiettekatte, merci.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Si je peux simplement, brièvement répliquer à ça.
14 Nos recommandations étaient déjà là dans le
15 rapport. Elles sont légèrement ajustées, mais
16 l'essence de nos recommandations, y compris la
17 recommandation finale qui est d'exiger que la
18 nouvelle clientèle contracte la biénergie installe
19 des équipements efficaces, en faisant référence
20 d'ailleurs à notre rapport de la Phase 2, tout ça
21 c'était déjà à la fois dans le texte des
22 recommandations, recommandations qui étaient assez
23 longues, et dans le corps du rapport.

24 Donc effectivement, il y a quelques
25 variations. Fortis n'était pas encore connu, c'est

1 nouveau, ça date du mois d'octobre. Mais
2 essentiellement, le corps de nos recommandations
3 était déjà là dans le rapport. Mais de toute façon,
4 la Régie a déjà statué que c'est normal qu'on
5 évolue un petit peu, là, entre le texte du mémoire
6 et le texte de la présentation, sinon ce serait un
7 copier-coller. Et ça arrive souvent qu'il y ait
8 quelques ajustements, puis c'est effectivement ce
9 genre d'ajustements que nous avons faits.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci. Maître cardinal, avez-vous des questions?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Non, je n'aurai pas de questions, merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci. Maître Turmel?

16 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

17 Me SIMON TURMEL, régisseur :

18 Oui, deux questions. Merci, Madame la Présidente.

19 Q. **[50]** Monsieur Schiettekatte, si je comprends bien
20 votre... la position du RTIÉÉ est similaire avec
21 quelques nuances à celle du ROÉÉ, dans le sens que
22 vous parlez de fiction - pour utiliser un terme
23 moi-même - un genre d'écran de fumée, pour
24 permettre à Énergir, si nous autorisons le tout, de
25 commercialiser plus de GNT par la bande, dans le

1 sens que... en promettant que les nouveaux
2 raccordements soient en GSR, la réalité c'est que
3 la grande large majorité du contenu sera du GNT.
4 Est-ce que j'ai bien compris?

5 R. Oui, c'est le fait, sauf que c'est pour ça qu'on
6 recommande que si c'est... en même temps, on force
7 les clients... bien en fait, où c'est possible, là,
8 de mettre le système de biénergie, bien ça n'aura
9 pas l'effet si... c'est marqué. Alors, ça va
10 être... c'est un petit peu différent du ROEÉ qui
11 eux sont... là vraiment, c'est une position... bon,
12 qui est pour moi un petit peu difficile, là, du
13 côté... de dire que c'est vraiment du gaz... on va
14 être d'accord avec du gaz...

15 Q. **[51]** Là, vous faites deux recommandations...
16 j'allais dire « nuances », mais deux
17 recommandations pour...

18 R. Oui, pour en fait faire en sorte que ça...
19 justement minimiser cet effet-là. C'est... c'est...

20 Q. **[52]** Je comprends.

21 R. Nous ce qui nous intéresse c'est... bien, vous le
22 savez, là, la problématique, c'est qu'Hydro-Québec
23 achète de la nuit de l'énergie qui est fossile,
24 t'sais, qui est...

25 Q. **[53]** Oui.

1 R. On ne voudrait pas que ça se passe, alors c'est...
2 on pense que c'est quand même une source très
3 intéressante, là, de... de... La solution Tout à
4 l'électricité, on l'a plaidé, là, dans l'autre
5 dossier, ce n'est peut-être pas la solution la plus
6 verte non plus, là, t'sais, par rapport à une
7 solution où on utiliserait le gaz au bon endroit à
8 la pointe pour justement limiter ces effets-là.

9 Q. **[54]** J'avais une seconde question, mais vous y avez
10 répondu par votre réponse à ma première. Mais
11 j'aurais quand même une troisième question, puis ça
12 s'adresse probablement à maître Neuman, par rapport
13 à ce que vous avez déposé, la question de Fortis ou
14 le mémoire présenté par les avocats de Fortis. Quel
15 lien qu'on peut faire avec le présent dossier? Dans
16 le sens, est-ce que c'est le même cadre juridique?
17 Est-ce que c'est la même problématique? Qu'est-ce
18 que vous dégagez de ce document-là?

19 R. Pour la partie juridique, je vais laisser vraiment
20 maître Neuman y répondre. Du côté pratico-pratique
21 ou technique, pour moi, on voit vraiment, c'est la
22 même problématique. On est d'ailleurs, là, on le
23 voit, là, Énergir et... mais c'est Fortis court
24 après les mêmes fournisseurs de GSR, c'est la même
25 problématique, là... ou avec les municipalités, où

1 les municipalités veulent... ne veulent plus de
2 GNT. Alors, on est dans le même environnement, puis
3 c'est un parallèle, là, qui est tellement
4 important.

5 Puis je pense aussi, là, c'est vraiment...
6 En tout cas, je pense que c'est une bonne...
7 globalement, c'est une bonne chose, là, de pouvoir
8 sensibiliser les municipalités à cette chose-là. Il
9 y a des limitations dans le réseau dans certaines
10 villes comme Montréal. Bien, vous le savez, si vous
11 allez voir les conduits souterrains, il n'y a pas
12 beaucoup de place pour rajouter de nouveaux
13 circuits, ça va coûter des milliards de dollars.

14 Alors, on s'en va dans une formule Tout à
15 l'électricité, c'est aussi bien d'utiliser le
16 réseau qui est là actuellement, les infrastructures
17 de gaz sont là, ça va permettre pour le citoyen de
18 faire un coût qui est moindre. Alors, c'est surtout
19 ça, là, qui est... qui nous intéresse, puis c'est
20 le même cas en Colombie-Britannique.

21 Q. [55] O.K. Vous faites un parallèle à cet égard.

22 O.K. Alors je vous remercie pour les réponses.

23 R. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [56] Maître Rozon?

1 Me LOUISE ROZON :

2 Non, merci, je n'aurai pas de questions, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je n'ai pas de questions moi non plus. Donc, je
5 vous remercie, Monsieur Schiettekatte. Avez-vous un
6 réinterrogatoire, Maître Neuman?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire, et je suggère
9 que monsieur Schiettekatte soit libéré.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Bien, je vous remercie pour le rappel. Je
12 commence à m'écrire des petites listes de rappels
13 moi-même, là. Alors merci beaucoup, Monsieur
14 Schiettekatte, je vous souhaite un bon après-midi,
15 une bonne fin d'avant-midi, vous êtes libéré,
16 effectivement.

17 R. Merci beaucoup. Merci.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Je vous remercie beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Donc, ça clôt les présentations... la preuve des
22 intervenants. Donc, nous serions prêts à terminer
23 la journée d'aujourd'hui. Demain pour les
24 argumentations.

25 Mais avant de clore la journée, nous

1 aimerions vous demander de vous assurer d'aborder
2 le sujet suivant lors de votre argumentation de
3 demain. C'est un sujet qui est en lien avec la
4 question 1.1 que nous vous avons posée, et qu'on
5 retrouve à la pièce B-0371, où nous vous demandions
6 d'élaborer sur l'application du deuxième alinéa de
7 l'article 77 de la Loi.

8 Et vous nous avez répondu, et je vais lire
9 une partie de votre réponse ici, que vous nous avez
10 répondu, que :

11 Le fait d'exiger que le gaz naturel
12 acquis d'un tiers par un consommateur
13 et destiné à être consommé par ce
14 dernier, soit du GSR, ne change pas le
15 fait qu'Énergir recevra, transportera
16 et livrera du gaz naturel à celui-ci,
17 comme l'exige le deuxième alinéa de
18 l'article 77 de la Loi, puisque la
19 molécule de GSR est interchangeable à
20 la molécule provenant de sources
21 fossiles.

22 Donc, voici ce que nous aimerions que vous
23 abordiez. Considérant que la molécule du GSR est
24 interchangeable à la molécule provenant de sources
25 fossiles, pourriez-vous nous expliquer en vertu de

1 quoi la notion de gaz naturel prévue au deuxième
2 alinéa de l'article 77 de la Loi peut être
3 restreinte par le biais des Conditions de services
4 et Tarif? Ça va? Donc, la question est posée à vous
5 et aux intervenants.

6 Donc, si je comprends bien, donc, on se
7 retrouverait demain matin, à neuf heures (9 h),
8 pour la poursuite de l'audience. Alors, bien, je
9 vous souhaite une bonne fin de journée à tous.

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.

16